

AMICALE DES ANCIENS DU GROUPE BURMAH France

Amicale des Anciens du Groupe BURMAH-France
602 rue de la gare
78630 ORGEVAL

IMPORTANT : A LIRE & A CONSERVER

Chers amis et collègues,

Ce courrier concerne notre contrat de complémentaire santé.

Nous sommes couverts par un contrat que BP a souscrit auprès d'un assureur (Le Gan) et, depuis de longues années, géré par Mercer.

BP a décidé de changer de courtier en assurances au **1^{er} janvier 2021**, c'est-à-dire remplacer Mercer par **AON**.

L'assureur reste le même, nos garanties restent identiques, seul le gestionnaire change.

AON est un groupe mondial et gère les contrats BP dans différents pays.

BP pour AON est un client premium.


La filiale française a un centre de gestion à Angoulême.

Dans l'immédiat aucun changement, mais la période de basculement d'un centre de gestion à l'autre sera délicate et demandera toute notre attention.

Nous vous indiquons en annexe le planning de travail retenu et des informations concrètes sur les procédures.

EN PRATIQUE

1) Planning :

- ✓ 1ere quinzaine de novembre : communication auprès des assurés
- ✓ Fin novembre : Ouverture de ligne téléphonique destinée aux assurés, ligne non surtaxée et dirigée directement sur les gestionnaires de notre contrat
- ✓ Mi-décembre : envoi des cartes de Tiers Payant
- ✓ Fin décembre : envoi d'échéancier de prélèvement
- ✓ 1er janvier 2021 : 

2) Informations concrètes :

Rappels :

- ✓ Les informations traitées par chaque CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) sont transmises aux complémentaires santés par un canal numérique unique via la norme NOEMI; cette liaison est faite avec Mercer jusqu'au 31 décembre et le sera avec AON à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ✓ Dans tous les cas, c'est la date de survenance des soins qui fera que le remboursement sera fait par Mercer ou par AON

Soins courants pris en charge par la SS, sans devis ou prise en charge :

Il appartient à chacun de :

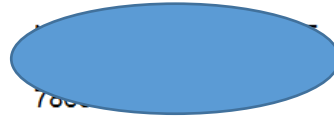
- surveiller son compte Sécurité Sociale soit par internet (ameli.fr) soit à partir des décomptes papier et de s'assurer que la télétransmission a bien eu lieu (exemple ci-dessous)
- contrôler le remboursement de Mercer ou d'AON selon la date des soins.

Exemple : Comment surveiller la bonne liaison de la SS à Mercer ou AO



assuré social PASSAVI ANNIE
n° de Sécurité Sociale 2 50 10 75 119 029 37
Pour tout contact, écrivez à votre caisse directement
depuis la messagerie de votre compte Ameli

CPAM des YVELINES
78085 YVELINES Cedex 9



Voici le détail des versements vous concernant pour un paiement du 29/09/2020

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
-------	------------------------	--------------	-------------------	------	---------------



Chaque CPAM n'a qu'un « tuyau » pour télétransmettre les données aux : complémentaires santé ; il y a un risque début janvier pour que la CPAM n'ait pas pu télétransmettre ou qu'elle ait transmis à Mercer au lieu d'AON car elle n'aurait pas encore modifié les paramètres de connexion. Dans ce cas, il appartient à chacun d'envoyer le décompte SS :

- ✓ à Mercer si les soins concernent 2020,
- ✓ à AON si les soins concernent 2021
- ✓ si le décompte reprend des soins de 2020 et de 2021 : l'original à Mercer, une copie à AON

⚡ Soins nécessitant une pris en charge ou un devis :

- ✓ Si votre prise en charge ou votre devis ont été établis en 2020 et que vos soins ont lieu en 2020 : pas de souci hormis vérifier que votre remboursement complémentaire soit bien effectué par Mercer.
- ✓ Si votre prise en charge ou l'acceptation d'un devis ont été établis en 2020 et que vos soins ont lieu en 2021, vous devez :
 - Envoyer une copie de votre prise en charge ou de l'acceptation de votre devis à AON qui effectuera le remboursement complémentaire.
 - Vous munir de votre carte de Tiers Payant à l'hôpital

- ✓ Si votre prise en charge ou votre devis ont été établis en 2021 et que vos soins ont lieu en 2021 : pas de souci hormis vérifier que votre remboursement complémentaire soit bien effectué par AON.



L'historique de vos remboursements Mercer ne sera pas repris par AON. Nous vous conseillons d'en garder une trace soit en les téléchargeant soit en conservant vos documents papier.

+ Conseils et conclusion :

Pour les renouvellements de médicaments, les examens de contrôle,... : faites-les, par sécurité, avant Noël ou après le 10 janvier.
Pour tous les autres soins, soyons vigilants, mais peu d'incident devrait survenir.

L'information reçue d'AON est claire et précise, mais à nous de veiller sur nos remboursements « comme le lait sur le feu »

Si vous avez des questions, nous vous aiderons à y répondre ; contactez-nous par mail de préférence, mails rédigés à nos deux noms (la plus disponible vous répondra).

Si vous n'avez pas internet, il vous reste le téléphone et nous vous aiderons de la même façon.

Le contrat d'assistance sera valable et sera géré par AON.

Nous vous adressons nos cordiales salutations et surtout prenez soin de vous.

Annick LELONG
Annicklelong18@orange.fr
06 19 56 11 86

Annie PASSAVI
78passavi@gmail.com
06 23 91 22 50